

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 2 juillet 2013 à 19.30 heures au 189 chemin de Lytton à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet.

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Marc Emond, Roger Paradis, Réjean Aubé et Pierre Gauthier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2013-07-102

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2013-07-103

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2013

Monsieur Ward O'Connor propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 juin 2013 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-104

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 13973 au # 13994 pour un montant de 18,646.66\$

Salaires payés par dépôt direct; périodes 21 à 24; 20 931.67\$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 13995 à 14050 pour un montant de 81 860.53\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Le conseiller Yvon Rivet demande que soit inscrit au livre des délibérations qu'il s'abstient sur cette résolution, car il est en conflit d'intérêts.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée

2013-07-105

DEMANDE DE DON; SOCCER VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de faire un don de 100\$ à l'organisme « Soccer Vallée-de-la-Gatineau » pour leur tournoi de fin de saison.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-106

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est déposé par le conseiller Serge Lafontaine afin de modifier le règlement de zonage # 93, de l'ancienne municipalité de Lytton afin de modifier la zone F104 et de créer une sous-zone F104-1 pour les lots 29 à 31 du rang 04 Canton de Lytton.

2013-07-107

ASSISES ANNUELLES DE LA FQM

Proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'autoriser le maire Alain Fortin à assister aux 72es assises annuelles de la FQM (congrès) qui aura lieu à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2013.

Il est entendu que les dépenses reliées à ces assises lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-108

CHEMINS DE L' AIGLE ET DU SIXIÈME RANG

CONSIDÉRANT QUE les chemins de l'aigle et du sixième rang ne sont pas des chemins conçus pour du transport lourd;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs milliers de voyages de bois transigent sur ces chemins durant l'année, et ce, depuis plusieurs années déjà;

CONSIDÉRANT QUE nos chemins sont asphaltés et que les fondations n'ont pas été conçues pour ce type de transport lourd et ces transports brisent l'asphalte et cela occasionne des coûts supplémentaires excessifs à une petite municipalité comme la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ne sont plus capables de supporter ces coûts excessifs occasionnés par ce surplus d'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins donnent accès à la forêt de l'Aigle, qui est un attrait touristique important;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un nombre important de touristes qui se rendent dans la ZEC Bras-Coupé Désert pour la pêche, le camping et autres activités de loisirs qui utilisent ces deux chemins;

CONSIDÉRANT QUE la route Maniwaki-Témiscamingue est une artère important pour l'économie locale, autant forestier que récréotouristique et que cette route se termine dans le secteur sud de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution # 2010-11-248 en date du 1^{er} novembre 2010, le conseil demandait au ministre des Transports de nous appuyer financièrement pour remettre ces chemins en état et de déclarer la vocation de ces tronçons à usages multiples;

CONSIDÉRANT QU'aucune réponse ne nous a été transmise dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'IL y a toujours du transport de bois sur ces chemins;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de réitérer notre demande auprès du ministère des Transports et de demander également à notre députée provinciale, Madame Stéphanie Vallée, et à la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau de nous appuyer dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-109

ACTIVITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le Centre régional des bibliothèques de l'Outaouais nous a décerné le prix de « La bibliothèque de l'année » pour les bibliothèques desservant 800 citoyens et moins;

CONSIDÉRANT QU'UN certificat cadeau de 500\$ de la Librairie Réflexion fut remis à la bibliothécaire;

CONSIDÉRANT QU'il y eut un concours durant la période du 1^{er} au 31 mai et le concours s'intitulait « L'Écolo Biblio en Outaouais »

CONSIDÉRANT QU'UN prix dans chaque bibliothèque était à gagner soit un Ipod Shuffle 2GB;

CONSIDÉRANT QUE pour remettre le prix au gagnant ou à la gagnante et pour souligner le prix décerné par Biblio Outaouais, le conseil désire faire une activité spéciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'organiser une activité à la bibliothèque le mardi 16 juillet prochain de 18.00 à 20.00 heures. Vins et fromages ainsi que jus seront servis.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-110

OFFRES D'EMPLOI/OPÉRATEURS DE CAMIONS ET CHEF D'ÉQUIPE

PROPOSÉ par le conseiller Serge Lafontaine, et il est résolu d'afficher des offres d'emploi pour un poste d'opérateur de camion de déneigement et un poste d'opérateur et chef d'équipe.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-111

TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'améliorations de chemins municipaux sont prévus dans le budget 2013, dans le cadre de la taxe d'accise pour un montant de près de 180,000\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sont du creusage de fossés sur le chemin de l'Aigle sur une longueur de 3 kilomètres ainsi que l'enlèvement d'asphalte et du rechargement de zéro trois-quart, concassé et du creusage de fossés à quelques endroits sur le chemin de Lytton et de Montcerf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'autoriser le début des travaux pour un montant n'excédant pas 180,000\$

Adoptée à l'unanimité

2013-07-112

CONCOURS D'EMBELLISSEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire participer sa population au concours d'embellissement afin de la rendre plus belle.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite augmenter le nombre de participants, de nouvelles catégories seront mises sur pied.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu qu'un montant total de 300.00 \$ en prix soit distribué dans les diverses catégories.

Tel que; Plus bel agencement;	75.00\$
Potager;	75.00\$
Plus belle plate-bande;	75.00\$
Plus de diversité	50.00\$
Participation	25.00\$

Les personnes devront s'inscrire au bureau municipal avant le vendredi 16 août à 16.00 et les gagnants seront connus lors de l'assemblée régulière du 3 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-113

APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la firme d'ingénierie de la M.R.C. pour préparer des plans et devis pour des travaux à la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à l'enlèvement et traitement du réservoir de diesel souterrain, installation d'un réservoir de diesel hors-sol avec construction d'un abri pour celui-ci, installation des rideaux coulissants à l'intérieur de la station près de la génératrice, construction d'une trappe d'accès surélevée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont estimés à plus de 25,000\$ et moins de 100,000\$, donc le conseil désire demander des soumissions par invitations

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et résolu de demander des soumissions par invitations. Celles-ci devront être déposées au plus tard le 23 août 2013 à 16.00 heures et seront ouvertes le même jour à 16.05 heures.

Il est entendu que le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-114

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.50 heures, Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin,
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.